

Département d'Eure-et-Loir  
Arrondissement de Chartres

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12	12

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Commune d'Aunay-sous-Auneau

### SÉANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-quatre et le 13 décembre 2023., le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans le foyer, conformément aux dispositions de la délibération n°2022\_74 du 21 septembre 2022.

#### Date de la convocation

08/12/2023

#### Date d'affichage

08/12/2023

Présidence : M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

Secrétaire de séance : Mme Jasmonde MARTIN

Participants : M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Julien PICHOT, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE, M. Patrick RIVARD, Mme Jasmonde MARTIN, M. Jean André CAHUZAC.

Absents excusés : Mme Evelyne GENECQUE, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY,

Absente : Mme Julie DE FRANQUEVILLE

#### Objet de la Délibération :

### BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

#### Délibération n° 2024\_053

Monsieur le Maire présente et commente le projet de décision modificative n°1 du budget général 2023 permettant d'ajuster les crédits budgétaires notamment pour les frais de personnel : en raison des adaptations des horaires de certains agents et des recrutements pour le remplacement du personnel en arrêt de maladie, du paiement d'un capital décès suite au décès d'un agent communal, dont la dépense est compensée en partie par l'assurance statutaire.

Cette décision modificative permet également de compléter les crédits budgétaires en investissement, notamment pour les dépenses supplémentaires enregistrées pour l'achat de divers matériels et de mobilier.

Ces modifications budgétaires sont détaillées comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT </b>				
D-60612 : Energie - Electricité	3 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	0,00 €	6 200,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>3 400,00 €</b>	<b>6 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-633 : Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations (autres organismes)	0,00 €	5 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	25 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	17 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	8 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6470 : Autres charges sociales	0,00 €	900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-648 : Autres charges de personnel	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>31 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 600,00 €
R-6459 : Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 500,00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 100,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>31 400,00 €</b>	<b>38 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 100,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT </b>				
R-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 700,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 700,00 €</b>
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184 : Matériel de bureau et mobilier	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 700,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>18 800,00 €</b>		<b>18 800,00 €</b>

#### Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet :  
[www.aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr) Rubrique : La commune / Vie municipale le : 20/12/2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de justice administrative*

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Robert DARIEN

